

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 60 (1934)
Heft: 11

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉS

Ingénieurs-conseils.

La 22^{me} assemblée générale de l'Association suisse des ingénieurs-conseils qui s'est réunie les 17 et 18 mars a décidé de participer au Cartel à former avec la Société suisse des ingénieurs et des architectes et la Fédération des architectes suisses, en vue de la réglementation du titre d'ingénieur et d'architecte dans le cadre de la loi fédérale sur la formation professionnelle du 26 juin 1930. Elle a également adopté les normes d'honoraires établies par la Société suisse des ingénieurs et des architectes pour les travaux de génie civil, de mécanique et d'électricité, mises en vigueur depuis octobre 1933.

Le nouveau comité a été constitué comme suit : MM. Schuler, Zurich, président ; Naef, Zurich, secrétaire ; Roth, Berne ; Goss, Genève et Bolomey, Lausanne, membres. Le siège de l'association est à Zurich.

Société suisse des ingénieurs et des architectes

Les « Normes pour les liants servant à la préparation de mortiers et bétons », adoptées par l'Assemblée des délégués du 10 juin 1933, sont en vente au prix de 2 fr., par exemplaire, port en sus, au Secrétariat de la S. I. A., Tiefenhöfe 11, à Zurich.

Cette année encore, de nombreux recouvrements de la cotisation (12 fr. 25 ou 6 fr. 25) pour l'année 1934 sont rentrés « impayés », soit que l'intéressé ait été absent, soit qu'il ait confondu cette cotisation « centrale » avec celle qui concerne les Sections.

A cette occasion, le Secrétariat de la S. I. A. rappelle aux membres de la Société qu'outre la cotisation visant leur Section, ils ont, conformément à l'article 47 des statuts, à payer une contribution en faveur de la Société. Les retardataires sont priés de s'acquitter par versement au compte de chèques postaux VIII. 5594. *Le Secrétariat.*

Echange d'anciens élèves des Technicums, de l'E. P. Z. et de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne, restés sans emploi après leurs études.

Un bureau vient d'être ouvert pour l'arrangement d'échanges d'anciens élèves des Technicums, de l'E. P. Z. et de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne qui ont terminé leurs études et sont encore sans emploi. L'échange a pour but de donner l'occasion d'apprendre ou de se perfectionner dans la langue allemande (ou italienne). Il consiste de part et d'autre dans le logement et la nourriture. Les participants sont à considérer comme des membres de la famille. Les frais de voyage et l'argent de poche sont à la charge des participants. L'échange est prévu en Suisse pour commencer, à l'étranger plus tard. On tâchera, dans la mesure du possible, d'arranger des échanges au pair c'est-à-dire contre des leçons de langues, de musique, etc. Les familles qui pourraient recevoir un hôte, sont priées de nous en informer.

Les formules d'inscription peuvent être demandées au « Technischer Arbeitsdienst », à Winterthour, Stadthausstr. 6. *(Communiqué.)*

BIBLIOGRAPHIE

Notes et commentaires d'urbanisme. Extrait de la revue *L'Ingegnere*, juillet à décembre 1933, par M. Vincenzo Civico.

Ce tirage à part des notices de M. Vincenzo Civico présente, pour celui qui veut connaître l'urbanisme italien, un intérêt tout particulier par ses très nombreux renseignements sur toutes les villes italiennes.

Si l'on veut caractériser de façon peut-être un peu sommaire (car il y a des exceptions partout) le travail qui se fait actuellement dans la nouvelle Italie, nous résumerons ainsi : L'Italie a commencé seulement depuis une décade ses études d'urbanisme moderne ; aussi est-elle loin d'avoir atteint le niveau que nous trouvons dans d'autres pays. A feuilleter les notices de l'*Ingegnere*, on doit cependant constater une activité remarquable dans ce domaine. De nombreux concours pour des plans « régulateurs » sont ouverts un peu partout pour les villes italiennes. Mais il faut malheureusement constater que les bases légales font défaut ou sont insuffisantes pour permettre la solution de certains problèmes importants. Par exemple, nous ne trouvons pour ainsi dire aucun renseignement sur les plans de zones et aucune indication sur les possibilités légales dans ce domaine. De même, l'établissement de plans régionaux n'a pas encore été entrepris pour les mêmes raisons.

Dans d'autres domaines, par contre, cette activité des urbanistes italiens se manifeste par de nombreux documents. Les projets d'assainissement de centres urbains sont à l'ordre du jour. La « systématisation » des cités, c'est-à-dire la mise en valeur des trésors d'architecture que possède presque chaque ville italienne, par des rectifications et corrections de rues et places autour des monuments, est particulièrement remarquable. Quant aux plans régulateurs des villes, ils sont, avant tout, des plans d'alignement dans lesquels les espaces libres trouvent de plus en plus la place qu'ils méritent.

En général la question esthétique prime fortement les problèmes fonctionnels de la ville, tels qu'ils sont envisagés par les urbanistes des pays nordiques. *Hl.*

Les procédés employés dans l'industrie contre la déperdition de la chaleur et du froid, par le Dr ing. J.-S. Cammerer, professeur à l'Ecole technique supérieure de Berlin. — Traduit de l'allemand par A. de Riva-Berni, ingénieur des Arts et Manufactures. — Un vol. (16×25 cm) de 276 pages avec 91 figures et 71 tables numériques dans le texte. — Prix : relié, 85 fr. — Librairie polytechnique Ch. Béranger.

Cet ouvrage a pour objet de rassembler toutes les connaissances acquises, aujourd'hui, dans le domaine du « calorifugeage dans l'industrie » et d'en faciliter l'utilisation pratique, au moyen de procédés de calcul simples et en particulier par l'emploi de tables numériques. Toute une série de problèmes, généralement ignorés des praticiens, y sont, en outre, étudiés de manière à en donner une solution, tout au moins approchée. Il est impossible, dans l'état actuel de la science, de traiter ces questions sans y laisser subsister quelques lacunes : un exposé détaillé de ce que l'on en connaît, fera apparaître d'une façon plus frappante ce que l'on ignore encore, et stimulera la recherche des points restés obscurs.

La présente édition française a été complétée par rapport à la première édition allemande de mars 1928, de manière à la mettre au niveau de nos connaissances actuelles. Si l'on y a surtout utilisé des renseignements provenant de la littérature technique allemande, cela provient uniquement du fait qu'en Allemagne, depuis 1918, des essais systématiques ont été poursuivis dans cette branche spéciale, essais entrepris en se plaçant dans les conditions réelles que l'on rencontre dans l'industrie. Les conséquences pratiques que l'on en a tirées ont été codifiées dans les « Prescriptions édictées par l'Union des ingénieurs allemands ». Il va de soi que la riche collection de travaux étrangers qui se rapportent à ces questions a également été mise à contribution, dans une large mesure, en particulier, les renseignements du Bureau of Standard de Washington et les résultats obtenus dans les laboratoires de recherches anglais, français et suédois : mais ces emprunts n'ont porté que sur les questions concernant la détermination de certaines constantes physiques et non leur utilisation pratique.

Voir page 4 des feuilles bleues le bulletin de l'Office suisse de placement.